



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :

6

Séance du 7 février 2025

Objet

EHPAD Les Charmilles

Acceptation d'un don

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 3 février 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Porcher, Maës, Salitra et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Lanson
Madame Denigot
Madame Abi Fadel
Madame Brault
Madame Motte-Tchernia

**Nombre des membres du
Conseil**

| | |
|--------------------------|----|
| En exercice | 13 |
| Remplacement en cours | 1 |
| Présents | 7 |
| Votants | 7 |
| Vote | |
| Pour | 7 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

EHPAD LES CHARMILLES

ACCEPTATION D'UN DON

Les membres du Conseil d'Administration sont informés que Madame [REDACTED]
[REDACTED] proches de résidents décédés [REDACTED], souhaitent faire un don à la
résidence Les Charmilles.

Ce don s'élève à hauteur de 716,46 €.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 794 et suivants,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ACCEPTTE le don à hauteur de 716,46 € provenant de Madame et Monsieur [REDACTED].

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

